MUNICIPALITÉ
DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 13 août 2025

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

RAPPORT-PREAVIS N°10/2025

Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo SCIASCIA « Economies d'énergie »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le 4 septembre 2006, M. le Conseiller communal Carmelo SCIASCIA a déposé une motion sur le thème des économies d'énergie. Les considérants de l'époque restent, presque 20 ans plus tard, étrangement actuels : les risques de pénurie d'énergie sont même probablement plus importants qu'à l'époque en raison des incertitudes géopolitiques qui secouent l'Europe.

Les avis des experts divergent quant à la date du pic pétrolier (moment où la production mondiale sera à son apogée) en raison de l'essor imprévisible du pétrole de schiste en Amérique du Nord et il s'avère difficile de prédire l'évolution du prix du mazout. En revanche, les effets du dérèglement climatique, causé principalement par la combustion d'énergies fossiles, se font de plus en plus nettement ressentir, y compris dans notre région.

La Municipalité en a pleinement conscience, comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, et a initié de nombreuses démarches dans le but de réduire la consommation d'énergie de la Commune, en particulier celle d'énergies fossiles.

Le lecteur se demandera certainement pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps qu'une réponse soit apportée à cette motion, qui était plutôt avant-gardiste. A l'époque, il n'y avait pas grand-chose à répondre, les mesures d'économie ayant été engagées progressivement par la suite. Plus récemment, il a semblé à la Municipalité

actuelle préférable de patienter jusqu'à la labellisation Cité de l'Energie pour pouvoir finalement apporter une réponse complète à cette motion.

2. Démarches entreprises pour économiser l'énergie

La démarche la plus importante est l'obtention du label *Cité de l'énergie,* le 12 mars 2024. « Une Cité de l'énergie est une ville ou une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. En récompense, elle est labellisée tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie. »[1]

Pour obtenir ce label, il faut que plus de 50% des mesures identifiées par le conseiller Cité de l'énergie soient réalisées. En mars 2024, 60.3% de ces mesures étaient en place. Il est ensuite procédé à un nouvel audit chaque quatre ans, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de se reposer sur ses lauriers, les efforts doivent être poursuivis.

Dans son programme final *Cité de l'énergie*, la Commune du Chenit se donne notamment les objectifs suivants, par rapport aux chiffres de 2022 :

- réduire la consommation d'électricité des bâtiments communaux de 5% d'ici 2030, 15% en 2040 et 25% en 2050 ;
- augmenter la production d'électricité solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux d'un facteur 3 d'ici 2030, 8 d'ici 2024 et 15 à l'horizon 2050 ;
- réduire la consommation d'eau de 30% d'ici 2050 ;
- ramener à zéro les émissions de CO^2 pour la production de chaleur et d'électricité d'ici 2050.

Une Planification Énergétique Territoriale (PET) a été réalisée en 2020 pour notre Commune et une autre est en cours de finalisation pour l'ensemble de la Vallée de Joux. Ces études sont encouragées par la Confédération et par le Canton, dans le cadre des *Accords de Paris*, de la *Stratégie Énergétique 2050* de la Confédération, ainsi que la *Conception cantonale de l'énergie* du Conseil d'Etat adoptée en 2019. Ces documents stratégiques définissent un certain nombre d'objectifs et de pistes généraux pour y arriver. La PET a pour objectif d'appliquer ces buts au niveau des communes. De nombreuses aides financières cantonales sont à disposition pour cela.

Auparavant, de nombreuses mesures d'importance variable ont été prises par la Municipalité depuis 2006 dans le but de réduire la consommation d'énergie non renouvelable de la Commune. Citons, sans être exhaustif :

- le développement des réseaux de chauffage à distance au bois au Sentier, à L'Orient et au Brassus, le bois étant une énergie renouvelable locale ;
- l'installation de panneaux solaires sur de nombreux bâtiments communaux ;
- l'acquisition de véhicules électriques ;
- l'amélioration de l'isolation de différents bâtiments communaux.

[1] Selon la définition du site internet *Cité de l'énergie* : Devenir Cité de l'énergie - Cité de l'énergie

Enfin, à la suite de l'acceptation du Préavis n°19/2024, un fonds communal pour les énergies renouvelables sera en place dès le 1er septembre de cette année, avec pour objectifs d'encourager les économies d'énergie, la mobilité douce et la production d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Nouveaux outils de surveillance

Deux outils sont en place depuis peu de temps pour surveiller la consommation d'énergie dans notre commune.

EnerCoach permet de suivre, mois par mois et pour chaque bâtiment communal, sa consommation d'électricité et d'énergie de chauffage. Grâce à cet outil, il va être possible de surveiller l'évolution de la tendance et de contrôler l'efficacité des mesures prises. Le seul défaut *d'EnerCoach* est que les données ne remontent pas loin dans le temps (au mieux depuis 2013 pour certains bâtiments), il n'est donc pas possible d'observer une évolution depuis 2008.

Le deuxième outil est public : le Canton de Vaud a établi le Profil climatique des communes vaudoise (https://stat-climat-vd.ch/). Il est ainsi possible, pour notre Commune comme pour les autres du Canton, de connaître de nombreux chiffres comme la consommation et la production d'électricité, la consommation de chaque type de chauffage, etc. Les informations y sont très nombreuses (et parfois un peu « brutes »), mais souvent ne remontent pas très loin dans le temps. Cet instrument deviendra de plus en plus intéressant au fil des années.

Graphique 1 – Évolution de la consommation d'électricité des bâtiments communaux (en kWh)

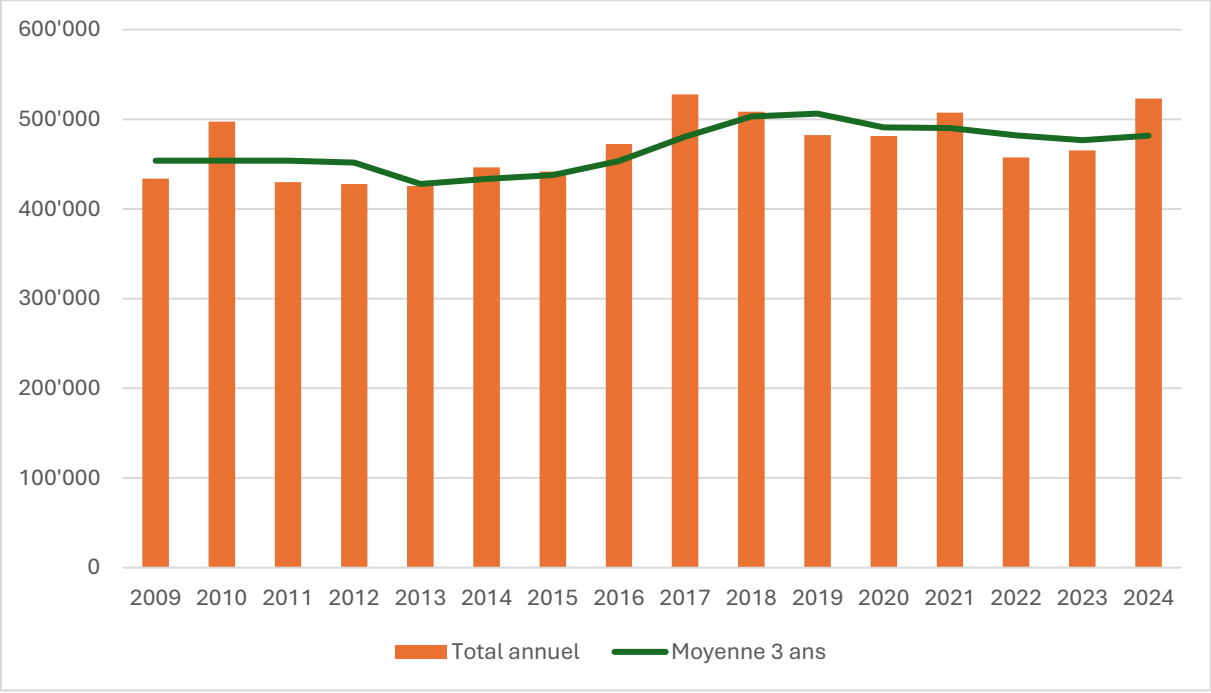

Source : compteurs électriques de la SEVJ

3. Réponse à la motion

La motion demande :

3.1 D'établir un rapport annuel sur la consommation totale d'énergie dans les bâtiments et services communaux en tenant compte des différentes sources d'énergie.

Comme nous l'avons vu plus haut, grâce à *EnerCoach*, il est dorénavant possible de connaître précisément ces chiffres, qui pourraient être publiés annuellement sur le site internet de la Commune. Voici la situation pour l'année 2024 :

Graphique 2 – Répartition de la Consommation d'énergie dans la Commune du Chenit en 2024

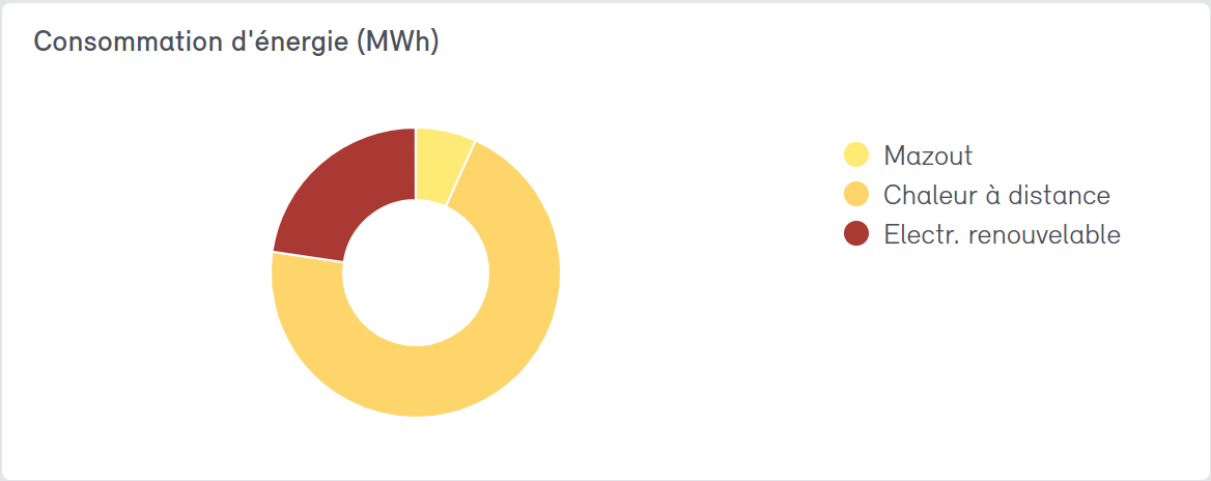

Source : EnerCoach

3.2 D'étudier les énergies de substitution susceptibles d'être développées dans notre commune.

L'audit *Cité de l'énergie* et les recommandations qu'il contient ainsi que la PET répondent à cette demande. Les énergies renouvelables sont encouragées dans la Commune, comme détaillé plus haut.

3.3 De proposer au Conseil Communal des mesures concrètes, y compris budgétaires permettant de diminuer progressivement la consommation d'énergie de la commune de 2% par an dès l'année 2008.

Des mesures concrètes sont déjà prises depuis longtemps, qu'il s'agisse du raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance, de la rénovation de bâtiments, de l'acquisition de véhicules électriques ou encore du récent Plan de Mobilité mis en place au sein de l'administration communale.

Cet objectif de réduction de la consommation d'énergie étant partagé par la Municipalité et inscrit dans son programme *Cité de l'énergie*, il ne paraît pas nécessaire de proposer des mesures spécifiques à ce stade. La plus grande marge d'économie

d'énergie dans les bâtiments communaux se situe au niveau de leur isolation, qui sera améliorée progressivement lors des rénovations à venir.

Graphique 3 – Évolution de la consommation totale d'énergie des bâtiments communaux en 2024 (tiré d'EnerCoach)

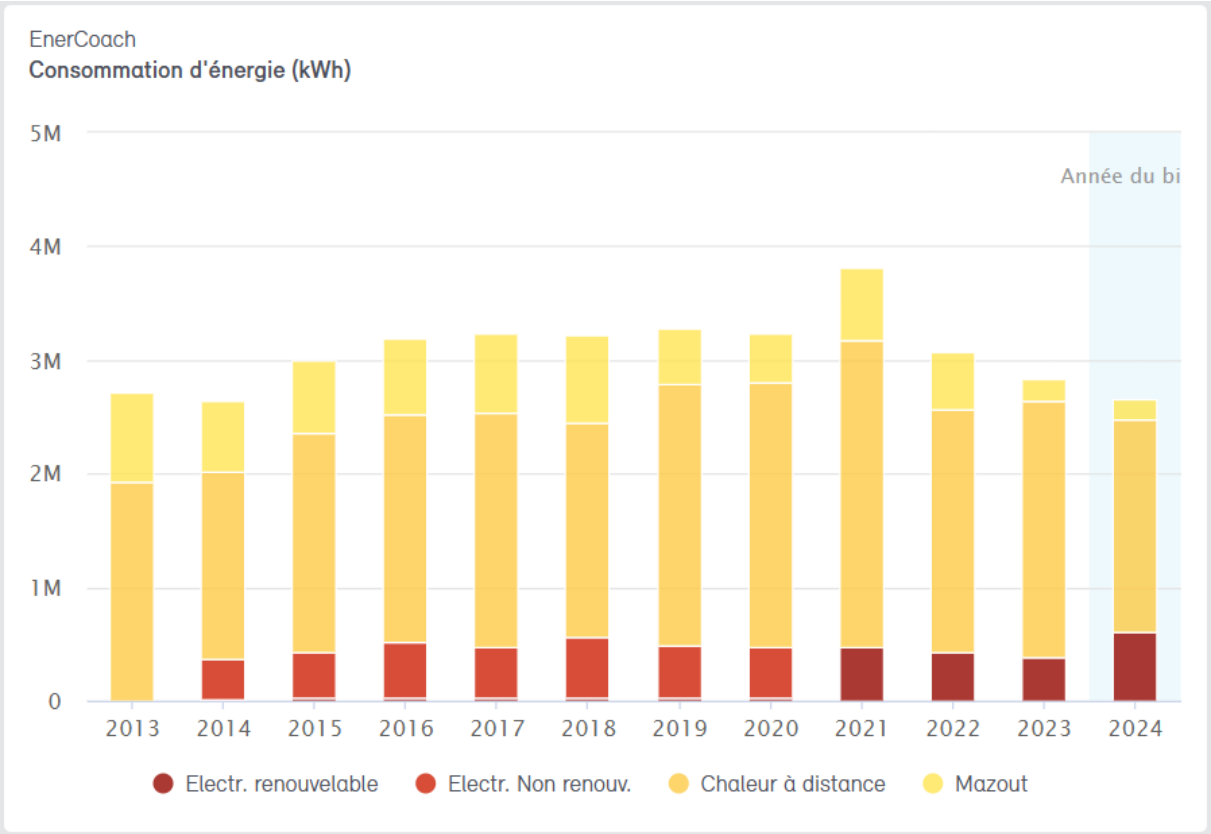

Source : EnerCoach

Les données d'*EnerCoach* ne remontent pas jusqu'en 2008 et certaines données d'avant 2017 sont incomplètes. Néanmoins, une tendance à la baisse se dessine clairement sur les dernières années, avec une réduction de l'énergie totale consommée de 19% entre 2019 et 2024. Il faut préciser que la consommation d'électricité reste stable (voir Graphique 1) car il y a un certain report des énergies fossiles vers l'électricité – ce qui peut être souhaitable du fait que cette dernière est d'origine renouvelable.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le rapport-préavis n°10/2025,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. décide d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. le Conseiller communal Carmelo SCIASCIA « Economies d'énergie » ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

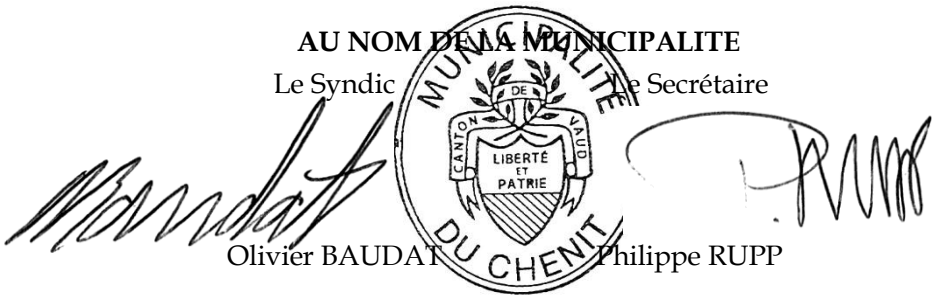

Olivier BAUDAT — Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 29 septembre 2025

Délégués municipaux : - M. Olivier BAUDAT, Syndic
- Mme Carole DUBOIS, Vice-Syndique

Autre(s) délégué·e·s : - M. Philippe GERTSCH, Responsable des bâtiments communaux
- M. Nicolas GUIGNARD, Gestionnaire du Fonds Développement durable et Energies Renouvelables

Annexe(s) : - Annexe 1 – 2024-02-08 Programme final Cité de l'Energie – signé.pdf